

FORMATIONS OFFERTES AVEC LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

LES CANDIDATS SOUHAITANT S'INSCRIRE À UNE FORMATION ET BÉNÉFICIER DU TARIF SUBVENTIONNÉ DOIVENT RÉPONDRE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- Être résident du Saguenay--Lac-Saint-Jean
ou
- Être en emploi au Saguenay--Lac-Saint-Jean

Les personnes **admissibles** sont des :

- Travailleurs et travailleuses en emploi (plus de 20 heures/semaine) qui s'inscrivent à un cours en lien avec leur emploi actuel ou qui leur permet d'élargir leur champ de compétences.
- Travailleurs et travailleuses autonomes consacrant plus de 20 heures/semaine à leur entreprise.
- Travailleurs saisonniers en arrêt de travail, mais ayant toujours un lien d'emploi.
- Travailleurs étrangers temporaires.

Les personnes **NON admissibles** sont :

- Les travailleurs et travailleuses provenant des secteurs publics et parapublics, des sociétés d'État et du milieu municipal (ministères fédéral et provincial, réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation).

Situations **particulières** :

- L'admissibilité des personnes présentant un statut particulier devra être analysée par un agent à l'emploi d'un bureau de Services Québec.

* Pour chaque formation, le nombre maximal de clients provenant d'une même entreprise est limité à deux (2).

** La participation à ces formations pour les organisations non éligibles au tarif préférentiel sont invitées à communiquer avec nous pour connaître la charte tarifaire en vigueur.
418 276-8579, poste 4900 ou info@votresae.ca.*

Avec la participation financière de :

